

LETTRE DU CENTRE N° 194

Sujet : Création d'une formation sur «La rédaction des clauses bénéficiaires en assurance de personnes »

Le Centre de formation et des expertises métiers propose une formation destinée aux collaborateurs d'institutions de prévoyance concernés par les impacts des clauses bénéficiaires dans les contrats d'assurance décès. La loi Eckert du 13 juin 2014 réglemente les obligations des organismes assureurs sur les contrats d'assurance vie en déshérence et impacte également les contrats de prévoyance décès avec des conséquences sur les provisionnements et les revalorisations depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cette formation opérationnelle doit permettre aux collaborateurs des institutions de prévoyance de comprendre les conséquences et applications de la loi au quotidien et d'acquérir les bons réflexes de rédaction avec des exemples concrets.

Elle s'adresse plus particulièrement aux commerciaux, rédacteurs de contrats, gestionnaires souscription affiliation et gestionnaires de prestations prévoyance.

Vous trouverez ci-joint le programme et les modalités pratiques de cette formation.

Deux sessions sont proposées. Elles se dérouleront dans les locaux du CFEM, sur une journée, de 9h00 à 17h00, aux dates suivantes :

- 03 juin 2016
- 23 septembre 2016

Il convient de retourner le bulletin d'inscription complété avant le 20 mai 2016 au centre de formation et des expertises métiers

- par écrit au CFEM, 16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12,
- par fax (01.71.72.16.11),
- par mail (gje.cfp@agirc-arrco.fr)
- ou sur le site du CFEM (<https://cfp.agirc-arrco.fr>) au moyen du code d'accès Nymphéa attribué au service formation du groupe.

Cette formation peut également être proposée en intra. De la même façon, d'autres sessions réunissant plusieurs groupes de protection sociale peuvent également être organisées sur site à la demande (contacter Vincent Petitpas, responsable de projet pédagogique, vpetitpas@agirc-arrco.fr, 01.71.72.13.25).

Cette formation figurera dans le futur catalogue 2017 du centre.

PJ : Contenu de la formation
Bulletin d'inscription

Destinataires : *Direction générale*
Direction de la prévoyance
Direction de la communication
Direction des ressources humaines
Responsables formation
Pour info : secrétaire du CE

Formation

« La rédaction des clauses bénéficiaires en assurance de personnes »

Durée : 1 jour

Objectifs :

- Mieux comprendre la clause bénéficiaire et ses enjeux
- Maîtriser le formalisme de la rédaction des clauses bénéficiaires
- Identifier les nouvelles exigences légales concernant les bénéficiaires et le versement des capitaux décès

Pré-requis :

Avoir une connaissance des garanties décès

Déroulé de la formation :

- Définition de la clause bénéficiaire, les différentes situations
- Désignation du bénéficiaire dans un contrat collectif obligatoire ou facultatif et dans un contrat individuel
- Modalités de la désignation, détermination du bénéficiaire
 - Clauses standards
 - Clauses personnalisées
- Contenu de la clause bénéficiaire
- Diversité des clauses
- Cas particuliers
- Conséquences juridiques, civiles et fiscales des clauses bénéficiaires : confidentialité et déshérence
- Dispositions Agira 1 et 2
- Présentation de la loi du 13 juin 2014, dite Loi Eckert, et ses conséquences administratives et financières

Tarif pédagogique : 410 € par stagiaire

Responsable pédagogique : Vincent Petitpas (vpetitpas@agirc-arrco.fr)

Dates proposées:

- 03 juin 2016
- 23 septembre 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION

La rédaction des clauses bénéficiaires en assurance de personnes

(*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom (*): _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Service : _____

Nom et adresse du Groupe : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : _____

S'inscrit à la formation « La rédaction des clauses bénéficiaires en assurance de personnes »

- Le 03/06/2016

- Le 23/09/2016

Facture valant convention à établir :

au nom du service formation de l'organisme : _____

au nom de l'organisme (autre service) :
Service _____

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme : _____

Nom du correspondant (*) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Le coût individuel de la participation à la formation est de 410 €; il convient d'y ajouter 19,50 euros de repas par jour (règlement à réception de la facture).

Date et cachet de l'organisme

Service Formation

Signature

**A renvoyer avant le 20 mai 2016 après validation de votre service Formation,
par écrit au CFEM, 16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12,
ou par fax : 01.71.72.16.11,
ou par mail (gje.cfp@agirc-arrco.fr)
ou par préinscription sur le site du CFEM(<https://cfp.agirc-arrco.fr>) au moyen du code d'accès
Nymphaea attribué au service formation du groupe.**